



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

François de RUGY,
Ministre d'État, ministre de la transition écolo-
gique et solidaire

Didier GUILLAUME,
Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Paris, le 6 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Le Gouvernement adopte la feuille de route « pastoralisme et ours »

—

François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire et Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation adressent aujourd'hui au préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur de massif des Pyrénées, la feuille de route «pastoralisme et ours» visant à mieux concilier l'activité pastorale en montagne avec la présence de l'ours, en particulier à travers une réduction de la prédation des ours sur les troupeaux et une rénovation de la gouvernance locale.

La cohabitation entre l'ours et le pastoralisme au sein du massif des Pyrénées représente un enjeu important qui traduit à la fois les engagements de la France en matière de préservation de la biodiversité et la volonté affirmée de protéger l'activité pastorale en montagne. Face aux difficultés rencontrées par les éleveurs ces dernières années, l'État souhaite renforcer certains dispositifs et également expérimenter de nouveaux outils, avec l'objectif de limiter les prédatons par l'ours sur les estives dans le cadre d'une feuille de route « pastoralisme et ours ».

Cette feuille de route se fonde sur les conclusions de la mission de terrain sur le pastoralisme et l'ours des inspecteurs généraux du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et a fait l'objet d'une concertation locale, sur la base d'échanges, pilotée par le préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur de massif des Pyrénées, associant l'ensemble des acteurs concernés au niveau du massif et dans les départements.

En introduction à cette feuille de route, l'État affirme que, dans les conditions actuelles de la dynamique de population, il n'engagera pas de nouvelles réintroductions d'ours, sauf en cas de mortalité, notamment liée à une cause anthropique.

Contacts presse

Service de presse de M. François de RUGY – Tél. : 01 40 81 65 52
Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74

Cette feuille de route apporte des réponses concrètes aux attentes des éleveurs, dès la saison d'estive 2019, notamment par :

- une meilleure information des éleveurs sur la localisation des ours et le développement des moyens de communication dans les estives ;
- un accompagnement financier renforcé des éleveurs pour le déploiement des mesures de protection des troupeaux (parcs, chiens et bergers) dans les Pyrénées ;
- la mise en place d'un dispositif d'effarouchement graduel des ours, pour les estives qui font l'objet d'une prédation ursine en dépit de l'utilisation de mesures de protection des troupeaux. Ces actions d'effarouchement bénéficieront notamment d'un appui technique dédié de l'Etat (Office National de la Chasse et de la Faune sauvage) ;
- une revalorisation de l'indemnisation des pertes subies par les éleveurs du fait de la prédation de l'ours.

Enfin, cette feuille de route prévoit la mise en place d'une gouvernance « pastoralisme et ours », pour l'ensemble du massif. Cette nouvelle gouvernance permettra d'assurer une mise en œuvre concertée de la feuille de route.

Le préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur de massif des Pyrénées, est désigné préfet coordonnateur pour le pastoralisme et l'ours. Il présentera la feuille de route à l'ensemble des acteurs du massif ce jeudi 6 juin.